club

Le magazine de l'Université Claude Bernard Lyon 1

n°17

→ Mai 2008

Spécial Contrats Quadriennaux

SOMMAIRE

03~04 → **Préface**
Les contrats quadriennaux 2007-2010

05~08 → **Etudes et vie universitaire**
Le rôle des contrats dans l'enseignement, la vie étudiante et la politique documentaire

09~11→ **Recherche**
L'apport des contrats au domaine de la recherche

12~14 → **Vie des personnels**
Contrats quadriennaux : pour des conditions de vie améliorées et des structures adaptées

15~16 → **Patrimoine**
Maintenir et rénover le patrimoine grâce aux contrats quadriennaux

17~18 → **IUFM**
Zoom sur l'IUFM, nouvelle composante de Lyon 1

19~20 → **Avenir**
L'avenir de la politique contractuelle dans le cadre de la loi sur l'autonomie des universités

Couverture :
D'après une photo de David Lee

Lyon 1

Directeur de la Publication :
Lionel COLLET
Président de l'Université

Rédactrice en chef :
Anne-Claire FOULON

Comité de Rédaction :
Guy ANNAT
Régis BERNARD
Brigitte BRUN
Lionel COLLET
Marine CRESPO
Béatrice DIAS
Thierry FACK
Anne-Claire FOULON
Gilles GAY
Jean-François MORNEX
Daniel SIMON

Photographies :
Eric LE ROUX
Fanny LIGNON

Maquette :
Jean-Philippe MATHIEU
www.atelierchose.com

Imprimerie :
Publi Concept

Pour nous contacter :
CLUB@univ-lyon1.fr

N° ISSN : 1637-5912
Dépôt légal à parution

Imprimé sur papier 100 % recyclé

Édito

Les médias renvoient, non sans raison, l'image d'une université française disposant de moyens insuffisants. Néanmoins, les membres de la communauté universitaire, qu'ils soient BIATOS, chercheurs ou enseignants-chercheurs, ne connaissent pas toujours de façon approfondie les mécanismes qui jouent un rôle déterminant dans la mise à disposition de moyens pour l'université.

C'est pourquoi il a paru pertinent de consacrer un numéro spécial de CLUB à ce sujet. Chacun(e) comprendra à sa lecture les enjeux des contrats signés, tant avec l'Etat qu'avec la Région Rhône-Alpes. Mais qui dit contrat dit obligations réciproques. Il est donc fondamental, tout au long des années qui nous séparent de l'échéance finale en 2010, que tout soit mis en œuvre pour que les termes du contrat soient respectés et que les objectifs soient atteints.

Au-delà, ce numéro de CLUB permettra aux personnels qui le souhaitent de participer dès cette année, en liaison avec les différents conseils de notre Université, à la préparation des contrats 2011-2014.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont participé à la rédaction de ce numéro spécial et notamment Guy Annat, Vice-président chargé des partenariats, qui l'a coordonné en liaison avec le service communication.

Lionel COLLET

Les contrats quadriennaux 2007-2010

Qu'est-ce qu'un contrat quadriennal ?
C'est un document contractuel rédigé par l'Etat ou la Région suite à un projet d'établissement qui lui a été soumis par l'université. Ce projet est l'expression de la politique d'établissement sur une durée de quatre ans.
Le contrat est signé par les deux parties concernées.

Le Contrat Quadriennal Etat 2007-2010

Le Contrat Quadriennal Etat (CQE) 2007-2010 est le troisième conclu avec l'Etat, depuis 1999, dans sa forme actuelle. Le montant sollicité dans le projet d'établissement pour la durée du quadriennal était de 95 819 K€. Le montant attribué (hors IUFM) est de 62 560 K€, ce qui représente un « taux de satisfaction » d'environ 65 %.

Le CQE 2007-2010 en quelques dates

- 2005 : un projet d'établissement est élaboré
- 2006 : le projet est adressé au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- 2007 : une période d'expertise puis de négociation avec le ministère se concrétise par la signature du CQE dans sa forme définitive

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche 2007-2010

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR) 2007-2010 fait suite à un premier contrat signé avec la Région Rhône-Alpes pour la période 2005-2006. En effet, en 2004, le Conseil Régional avait pris la décision de modifier ses aides aux établissements d'enseignement supérieur en substituant à une politique d'appels d'offres ponctuels une politique de contrat pluri-annuel, d'abord de deux ans (2005-2006), puis de quatre ans (2007-2010), synchronisé avec le CQE. Cette position est d'autant plus remarquable que le soutien à l'enseignement supérieur ne relève pas formellement des attributions du Conseil Régional.
Le montant sollicité dans le projet de SRESR 2007-2010 était de 5059 K€. Le montant attribué (hors IUFM) est de 4010 K€, ce qui représente un « taux de satisfaction » de 79%. →

Le SRESR 2007-2010 en quelques dates

- 2006 : le projet de SRESR est rédigé
- 2007 : Après expertise et négociation, la version définitive du SRESR est signée

→ PREFACE ←

Les actions soutenues et financées par les contrats quadriennaux

Un document de synthèse des actions soutenues au titre des contrats quadriennaux Etat et Région a été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 23 octobre 2007. L'ensemble est présenté dans le tableau suivant, en 11 thèmes déclinés selon trois axes.

Tableau de synthèse des contrats quadriennaux 2007-2010 Etat et Région :

Axe 1 : Promouvoir la réussite des étudiants et l'ouverture vers le monde socio-économique : une attractivité renforcée dans le cadre de la mise en œuvre du PRES (Université de Lyon)			
	Financement en K€		
THÈME	ETAT	REGION	TOTAL
1 - Accroître l'effectif des étudiants diplômés, leur assurer une insertion professionnelle correspondant à leur qualification et garantir une démarche qualité dans la mise en œuvre des formations	**3 803**	**3 140**	**6 943**
2 - Conforter le rôle social de l'université	**601,4**	**92**	**693,4**
3 - Accroître l'internationalisation* des formations dans le cadre d'une politique affirmée de relations internationales en coordination avec le PRES	**1 470**	**140**	**1 610**
Axe 2 : Faire de Lyon un pôle de recherche cohérent et visible : une stratégie en lien avec le PRES			
1 - Enveloppe globalisée pour la recherche	**26 286,8**	**0**	**26 286,8**
2 - Infrastructure recherche	**9 378,6**	**0**	**9 378,6**
3 - Valorisation du patrimoine scientifique et technique	**78,4**	**0**	**78,4**
4 - Post-Doctorants	**652,8**	**0**	**652,8**
Axe 3 : Améliorer la qualité des services et le pilotage institutionnel : une nouvelle gouvernance dans un paysage restructuré			
1 - Adapter les structures de l'université à ses missions	**1 767**	**325**	**2 092**
2 - Politique de gestion des ressources humaines	**1 550**	**0**	**1 550**
3 - Politique patrimoniale	**12 465,6**	**0**	**12 465,6**
4 - Développement et mise en valeur l'offre documentaire	**4 506,4**	**233**	**4 739,4**
TOTAL	**62 560**	**3 930**	**66 490**

***Dotation complémentaire de la Région pour les bourses de mobilité en 2007 : 80 K€.**
Total dotation Région : 4010 K€

Au total, dans le cadre des 11 thèmes présentés dans le tableau, ce sont quatre vingt trois actions qui bénéficient du double financement Etat et Région, auxquelles s'ajoutent trois actions qui ne bénéficient que du seul soutien du SRESR. La liste complète de ces actions peut être consultée sur Intranet, dans la rubrique « contrats quadriennaux ».

Ces deux contrats représentent aujourd'hui près de 19 % des ressources financières annuelles de l'Université Lyon 1.
L'importance de l'enjeu, le nombre et la diversité des actions financées imposent à l'université une double contrainte :

- la mise en place de procédures rigoureuses de gestion, adaptées aux spécificités de chacun des deux contrats ;
- une attention toute particulière à présenter les objectifs de réalisation, pour chaque action, sous forme d'indicateurs.

Ce numéro de CLUB présente ce qu'apportent ces contrats aux principaux domaines de la vie de l'université : l'enseignement, la vie étudiante, la politique documentaire, la recherche, la gouvernance et la politique patrimoniale. Un chapitre particulier traite des contrats quadriennaux de l'IUFM, nouvelle composante de l'Université Lyon 1 depuis juillet 2007. Enfin, sera envisagé l'avenir de la politique contractuelle dans le cadre de la nouvelle loi LRU (Liberté et Responsabilité des Universités).

Guy ANNAT

IUT A, département Génie Biologique, TP de biochimie/ Photo Eric Le Roux

Le rôle des contrats dans l'enseignement, la vie étudiante et la politique documentaire

La négociation récente des contrats quadriennaux avec l'Etat et avec la Région permet à l'Université d'engager plusieurs projets dont les axes correspondent aux priorités du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU). Ils constituent les clés de l'innovation dans le domaine de l'enseignement et de la vie étudiante. Leur réalisation, par un engagement de tous les partenaires, étudiants et personnels, contribue, au-delà des objectifs traditionnels de la formation universitaire, à l'accomplissement des missions de l'Université.

Renforcer les missions d'orientation et d'insertion professionnelle

Dans ce domaine, les contrats quadriennaux aideront à développer l'information à l'égard des lycéens et de leurs familles, s'appuyant sur une participation concertée et structurée de l'Université à différentes manifestations, comme la Fête de la Science, le Salon de l'Etudiant et le Mondial des Métiers. L'objectif est de faire évoluer les représentations habituelles de l'université en présentant l'offre de formation ainsi que les métiers accessibles. Sur le site internet de l'Université, un accès spécifique au profil lycéen est mis en place.

L'insertion professionnelle est une mission nouvelle de l'Université, les actions mises en place seront amplifiées. Il s'agit tout à la fois de rapprocher les étudiants des entreprises et les entreprises des étudiants. Les stages constituent un tremplin pour l'emploi et doivent être développés. Un livret des stages à jour et facilement consultable sera constitué sur la base des données exhaustives de l'offre de formation de notre Université. Les entreprises pourront ainsi mieux connaitre les modalités pratiques ainsi que les compétences des étudiants dans chaque formation comprenant des stages professionnels. Le portail insertion professionnelle améliorera les échanges avec les entreprises et permettra ainsi de fournir aux étudiants une offre de stages et de contrats en alternance enrichie.
L'aide à l'élaboration du projet professionnel et personnel de l'étudiant se situe également dans cette démarche d'insertion professionnelle.

Des actions pour aider les jeunes diplômés dans leur recherche du premier emploi seront également développées et, à ce titre, le partenariat avec les anciens étudiants, possible grâce à l'Annuaire des Anciens, est une force importante de notre établissement.

Le Service d'Orientation et d'Insertion professionnelle des Etudiants (SOIE) est au cœur de la réalisation de ces actions. Il s'appuie aussi sur le Service Commun de Formation Continue (FOCAL) car les formations en alternance, par la voie de l'apprentissage et du contrat de professionnalisation sont un élément essentiel dans notre politique d'insertion professionnelle. →

Photos Eric Le Roux

→ ETUDES ET VIE UNIVERSITAIRE →

Développer la formation initiale et continue

Dans une université scientifique, la formation pratique des étudiants par le développement de plateformes expérimentales reste une priorité. Les contrats nous apportent une contribution de 2 millions d'euros dans ce domaine.

Ce développement passe d'abord par l'objectif d'une certification « grande échelle » au C2i niveau 1 (certificat informatique et internet). Deux sessions par an de certification seront organisées afin de répartir la masse de travail sur l'année mais aussi de permettre aux candidats à l'entrée à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de connaître leur résultat au début du printemps. L'Université, établissement pilote pour l'expérimentation du C2i niveau 2 aux Métiers de la Santé, candidatera pour l'expérimentation du C2i pour les Métiers de l'ingénieur.

Par ailleurs, afin d'améliorer l'efficacité de l'aide apportée aux étudiants en difficulté, une meilleure coordination entre les différents acteurs, tuteurs, directeurs des études, enseignants, SOIE, sera établie. En effet, le tutorat étudiant reste un facteur essentiel de la réussite en première année de licence, tout comme pour la première année de Santé ou d'IUT ainsi que pour la préparation aux épreuves classantes nationales en médecine.

L'Université poursuivra également sa politique de l'alternance sous la forme de l'apprentissage et du contrat de professionnalisation. Trois mots-clés pour cette politique de l'alternance : développer, orienter, associer les professionnels.

Concernant les procédures de validation des acquis (VAP et VAE), l'Université continuera à améliorer la qualité de ses démarches : suivi du bon déroulement, développement des référentiels de compétences, appui aux équipes pédagogiques dans leur rôle d'accompagnateur et mise en place d'outils de communication externes pour améliorer la lisibilité. Ces actions reposent principalement sur les services de la Division des Etudes et de la Vie Universitaire (DEVU) et de FOCAL.

Augmenter l'attractivité internationale

L'attractivité internationale de l'Université pourra être accrue de manière importante grâce au développement du caractère international de certains masters. Il s'agit tout à la fois de mettre en place des partenariats avec des établissements étrangers, de favoriser l'accueil et l'adaptation d'étudiants étrangers, par la création de modules enseignés en anglais et par l'extension de l'enseignement du Français Langue Etrangère (FLE). La promotion des masters lors de visites dans des salons ou par des contacts directs est également un moyen d'amplifier l'attraction de nos formations.

Certaines filières de l'Université sont actuellement déployées dans plusieurs pays, et il conviendra de conforter l'existant et de développer de nouvelles actions dans ce domaine. Les filières médicales francophones constituent un axe important, avec six pays cibles : Chine, Cambodge, Laos, Maroc, Liban et Afghanistan. Les filières technologiques vont continuer leur développement en Chine et au Vietnam. Les filières scientifiques prévoient d'installer des collaborations avec la Chine, le Vietnam et le Liban. Enfin le programme d'internationalisation prévoit le développement de formations de Licence et de Master dans le domaine des Sciences du Sport au Liban.

L'Université souhaite favoriser la mobilité des étudiants, en s'appuyant sur une politique globale pour l'enseignement linguistique. Une aide financière pour préparer la certification Test Of English Foreign Language (TOEFEL) ou Test Of english for International Communication (TOIC) des étudiants en mobilité sortante est également prévue, plus particulièrement pour les départs vers les zones scientifiquement développées d'Amérique du Nord. La mobilité des personnels sera également favorisée au moyen d'actions de formation continue dans le domaine des langues, à l'organisation de présentation du système universitaire de pays étrangers, et à l'organisation d'un séminaire sur la communication interculturelle.

Ces actions seront menées principalement par le service des relations internationales. →

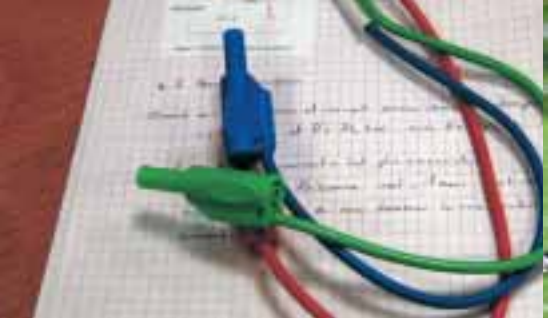

Photos Eric Le Roux

Pédagogie et TICE : améliorer les outils

Dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE), les actions de formation des enseignants et enseignants chercheurs seront poursuivies, en relation avec l'IUFM, avec une attention particulière à la mise en place de formations aux technologies s'appuyant sur des problématiques pédagogiques.

En ce qui concerne l'évaluation des enseignements, l'état des lieux de l'évaluation formative ainsi qu'un travail de réflexion devront conduire à l'élaboration d'une charte de l'évaluation des enseignements et d'un cadre de procédures qui prendra en compte les spécificités de chaque composante. L'évaluation formative étant un outil au service de la qualité des enseignements, un travail d'accompagnement sera amorcé avec les composantes et les enseignants chercheurs.

Les technologies, en complément du face à face, seront utilisées comme moteur de l'évolution et de la modernisation des méthodes pédagogiques. La maintenance évolutive du Serveur Pédagogique Interactif de Ressources d'Apprentissage de Lyon 1 (SPIRAL) sera assurée en fonction des nouvelles technologies (Web 2), des nouveaux besoins et des nouveaux usages. La réalisation de ressources pédagogiques innovantes sera poursuivie dans le cadre des appels à projets TICE annuels. L'accompagnement des enseignants chercheurs au changement sera amplifié dans le cadre de conseil à la fois technologique et pédagogique.

Le développement de ces actions est confié aux services Production Réalisation Assistance Conseil en Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (PRACTICE) et Service Universitaire de Pédagogie (SUP), qui devraient se regrouper en 2008 pour former le service Appui aux Pratiques Pédagogiques Universitaires Innovantes (APPUI).

Enrichir la vie étudiante

Dans le domaine de la vie associative étudiante, de nombreuses actions telles que l'édition de l'agenda des étudiants, l'organisation de la Journée Des Etudiants (JDE), le développement des cybercafés, verront le jour. Un autre objectif est de promouvoir le comportement citoyen des étudiants, en encourageant la participation aux élections aux conseils de l'Université et en développant les campagnes de sensibilisation contre les comportements à risque (alcoolisme, drogue, vitesse au volant...).

La mise en place d'activités sportives, individuelles et collectives, pour tous les étudiants constitue un objectif primordial pour l'Université. De ce fait, un accroissement de l'amplitude horaire d'ouverture des installations sportives et une aide spécifique aux étudiants sportifs de haut niveau sont prévus.

Pour promouvoir la santé auprès des étudiants, l'accent sera également mis sur le développement de la Médecine Préventive Universitaire (MPU). Il est prévu, dans le cadre du contrat avec la Région, la création d'une antenne infirmerie sur le domaine universitaire de Rockefeller. Celle-ci pourra s'intégrer à un espace médico-social commun avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). Le soutien psychologique aux étudiants en difficulté sera également promu grâce à des entretiens avec des psychologues professionnels.

Concernant la question du handicap, en continuité avec les actions déjà entreprises, l'accompagnement des étudiants handicapés sera renforcé. Des documents d'information en braille ou en caractères agrandis, ainsi que la navigation dans la plateforme pédagogique SPIRAL pour les non voyants seront mis en place. Un ordinateur spécialement dédié aux déficients visuels sera installé et des salles seront équipées de boucles magnétiques pour les malentendants. L'organisation de cours de soutien et de tutorat, ainsi que l'accès à des activités physiques adaptées seront également favorisées.

La politique culturelle de l'Université, en direction des étudiants, des personnels, mais aussi du public extérieur sera poursuivie (ateliers de pratique artistique, actions culturelles pour les lycéens, programmation de spectacles, expositions, concours littéraire annuel...).

Les services porteurs de ces actions sont le Bureau de la Vie Etudiante (BVE), le Service Universitaire des Activitées Physiques et Sportives (SUAPS), le service MPU et le service culturel.

Adapter la documentation à ses publics

L'offre documentaire, en particulier à destination des étudiants, sera notablement augmentée : accroissement des ouvrages disponibles, développement d'une offre de périodiques électroniques et de bases de données en ligne.
Les espaces réservés aux bibliothèques seront modernisés par une amélioration des espaces de travail et de consultation documentaire et par l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques.
La formation des étudiants à la recherche d'informations et aux outils documentaires propres à leur discipline sera renforcée par la création de modules d'enseignement, comme « connaître et pratiquer les ressources documentaires de la discipline » , et par la mise en service de guides d'aide et d'outils de consultation.
Ces actions sont menées par le Service Commun de la Documentation.→

→ ETUDES ET VIE UNIVERSITAIRE ←

IUT A, département Génie Chimique, travaux pratiques / Photo Eric Le Roux

La modernisation des plateformes de travaux pratiques

L'Université Lyon 1 exerce l'essentiel de son activité d'enseignement dans les secteurs Sciences et Santé. Le renforcement des enseignements pratiques dans les disciplines expérimentales constitue donc un objectif prioritaire. La Région ne s'y est pas trompée en portant une part conséquente de son financement 2007-2010 en faveur de la formation des étudiants sur cette action (992k€) tandis que de son côté l'Etat investit près de 1015k€ pour la même période. Le financement de l'Etat concourt ainsi à la création ou la rénovation de 15 plateformes, auxquelles s'ajoutent 8 autres dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de Recherche. Le défi est important : au terme de ce contrat, tous les étudiants en Sciences ou Santé doivent réaliser des expériences sur des équipements neufs, comparables à ceux qu'ils rencontreront dans leur milieu professionnel.

Une évaluation « formative » des enseignements

L'évaluation formative des enseignements par les étudiants est une approche mise à la disposition des enseignants et enseignants chercheurs pour identifier et analyser les forces et les faiblesses de l'enseignement afin d'y apporter des améliorations progressives et continues pour en augmenter la qualité. Elle doit également permettre de valoriser l'activité d'enseignement et elle constitue la preuve qu'une institution se préoccupe de la qualité de ses enseignements. Les nombreux travaux de recherche et les expériences menées dans des universités francophones depuis plus de vingt ans valident cette approche, malgré les difficultés et les critiques associées à sa mise en œuvre et à son utilité. Dans ce cadre, il a été clairement établi que l'évaluation des enseignements ne constitue un réel levier pour augmenter la qualité des enseignements que si elle fait partie d'un dispositif intégrant des actions de formation des enseignants, de conseil pédagogique et de valorisation de l'activité d'enseignement.

Le développement de l'alternance : création d'une cellule d'accompagnement

L'alternance, dont les méthodes pédagogiques impliquent fortement le monde professionnel, renforcent la professionnalisation, apparaît comme un facteur de réussite et un attrait pour des nouveaux publics, en les rassurant par une approche pragmatique de la préparation à leur futur métier. L'Université a déjà mis en place une trentaine de formations diplômantes en apprentissage, depuis les DUT jusqu'aux masters, et intègre progressivement les contrats de professionnalisation dans sa stratégie de réussite de l'insertion professionnelle. Il faut maintenant consolider ces dispositifs et maîtriser la qualité de la formation ainsi dispensée pour qu'elle apparaisse bien comme une voie complémentaire mais équivalente en terme d'excellence.
L'accompagnement indispensable des équipes pédagogiques par un expert de l'alternance implique la création d'une cellule d'accompagnement. Elle aidera à l'élaboration d'une stratégie en termes de rythmes pédagogiques et à la formation de tuteurs pédagogiques. Elle permettra aussi la conception d'outils de pilotage (livret électronique de l'apprenant, plan de formation valorisant les acquis personnels).

Daniel SIMON

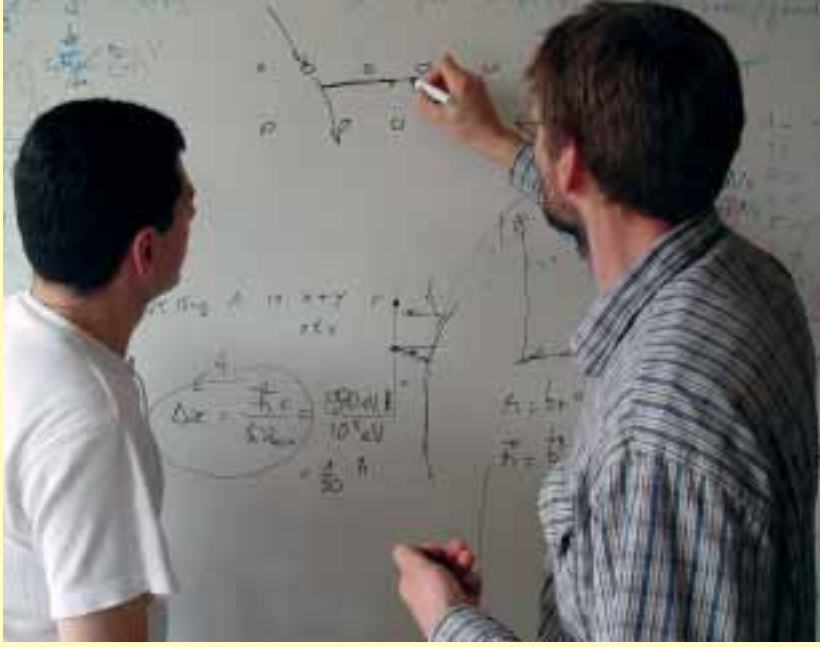

De gauche à droite : UFR de Biologie, TP d'écologie, Serre de La Doua - UFR de Physique / Photos Eric Le Roux

→ RECHERCHE →

L'apport des contrats au domaine de la recherche

L'Université Claude Bernard Lyon 1 reçoit des crédits pour sa recherche, grâce aux contrats quadriennaux Etat et Région.

L'apport de l'Etat

Le contrat quadriennal Etat 2007-2010 a pour atout principal d'établir fermement et définitivement la stratégie scientifique conduite par l'Université, après analyse par l'Etat. La signature du contrat par l'Etat repose sur l'évaluation par l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) des actions de recherche proposées par les unités de recherche et les infrastructures de recherche de l'Université. La rédaction du texte du contrat quadriennal fait l'objet d'échanges avec la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI) et la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur (DGES). Le contrat prend aussi en compte la reconnaissance des structures de recherche par les organismes nationaux de recherche.

Le contrat quadriennal Etat 2007-2010 a été présenté à l'Université sous une forme innovante appelée budget global de la recherche. Auparavant, les crédits de recherche étaient prédéterminés pour chaque unité de recherche ainsi que dans chaque action transversale. Pour le contrat en cours, le financement est global ; il est réparti entre des enveloppes thématiques, charge à l'Université de définir ses critères de choix pour la répartition financière entre les unités. La somme accordée est dépendante de l'évaluation globale de la qualité de la recherche, donc des évaluations des unités de recherche et des individus.
Le budget global du contrat quadriennal Etat 2007-2010 a été élaboré à l'échelle de tous les établissements d'enseignement supérieur de Lyon, avec une approche homogène. Une partie significative du financement est destinée à alimenter les projets de recherche conduits au sein des unités sur la base de critères scientifiques, en partie les critères d'excellence. Une autre partie est investie dans les structures fédératives de recherche qui s'assurent du maintien d'un parc d'équipements scientifiques dans le but d'améliorer l'attractivité de la Ville de Lyon pour des scientifiques de haut niveau. Enfin le contrat quadriennal comporte une évaluation des écoles doctorales.

L'apport de la Région

De la même façon que le contrat quadriennal Etat résulte des initiatives des équipes de recherche, le contrat quadriennal Région résulte des initiatives des clusters de recherche (regroupements d'équipes de recherche sur des thématiques). Quatorze clusters de recherche recouvrant les principales activités de recherche de la région ont été mis en place. De cette façon, une plus grande lisibilité est obtenue et une assistance est fournie par la région pour la vie de ces clusters de recherche. Une grande part du financement est consacrée aux allocations doctorales de recherche. Les équipes de recherche répondent à des appels d'offres réguliers dans le cadre de ces clusters de recherche. A l'opposé du contrat quadriennal de l'Etat, il existe donc une variabilité dans le temps du financement dans chaque équipe. L'organisation du contrat quadriennal Région assure une lisibilité de l'implication de la région Rhône-Alpes dans la recherche. De plus, les modalités d'attribution financière reposent sur des critères à la fois scientifiques et territoriaux. Les conséquences sur la vie scientifique de l'établissement sont donc beaucoup moins faciles à percevoir que celles du contrat avec l'Etat.

Faculté de Médecine, Ecole de Chirurgie / Photo Eric Le Roux

→ RECHERCHE ←

La déclaration de politique scientifique de l'Université Claude Bernard Lyon 1

L'Université affiche clairement des priorités scientifiques en privilégiant trois thématiques : la santé, l'environnement et les matériaux.

Ce choix repose sur l'analyse des forces identifiées au sein de l'Université et de ses partenaires, du potentiel de recherches interdisciplinaires, ainsi que de l'expérience acquise au cours du précédent contrat. D'autres éléments d'éclairage enrichissent cette analyse : les initiatives de l'Etat et des collectivités territoriales (pôles de compétitivité, réseau thématique de recherches avancées ou RTRA, réseau/centre de recherches et de soins ou RTRS/CTRS, schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche ou SRESR, contrat de projet état région ou CPER), ainsi que les possibilités de synergies régionales (en particulier avec Grenoble).

La santé

La structuration vers une plus grande visibilité sera poursuivie sur deux territoires.

D'abord à Gerland, l'Institut Fédératif de Recherche (IFR) et le RTRA « innovations en infectiologie », centré sur les infections virales humaines et animales, verront flécher des moyens pour les unités concernées (y compris celles de Lyon-sud et celles situées ailleurs à Lyon), dans la perspective de constituer un centre de recherche ou pôle d'excellence sur les maladies infectieuses, en partenariat avec l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (Inserm) et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Ensuite, à l'est de Lyon, la synergie recherche fondamentale - recherche clinique sera une priorité. Ainsi, l'IFR neurosciences de Lyon aidera à l'implantation de toutes les unités concernées sur un même site (neurocampus demandé au Contrat de Projet Etat-Région), à l'élaboration d'un projet de structure de recherche mixte unique Université, CNRS et Inserm.

La politique interrégionale reposera sur la création du RTRS Neurodys avec Grenoble, Saint-Étienne et Clermont-Ferrand. Le nouvel IFR « Lyon-Est » permettrait l'organisation de la recherche dans 3 orientations :

- cancer, avec l'élaboration d'un projet de structure de recherche mixte Université, CNRS et Inserm, dans le contexte plus large de la création du RTRS « Synergie Lyon Cancer » et du cancéropole Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) associant également des équipes lyonnaises hors du site Est (Lyon-Sud) ;
- physiologie, plus particulièrement recherche cardiovasculaire autour de 3 unités ;
- nutrition (à inscrire dans une stratégie de site, incluant le site Sud et une stratégie interrégionale).

Au-delà de ces structurations, il s'agira de développer des projets multidisciplinaires basés sur les compétences de la biologie fondamentale jusqu'à la recherche clinique. Toutes les disciplines du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES - Université de Lyon) seront mobilisées pour initier des projets de recherche innovants en santé, y compris le développement de traitements. Enfin, l'intensification des liens (qui pourraient être renforcée par la reconnaissance de la mixité des unités avec les établissements hospitaliers) avec les Hospices Civils de Lyon (en particulier le RTRS en transplantation Centaure), le Centre Léon Bérard, le Centre Hospitalier Le Vinatier et le Centre International de Recherche contre le Cancer s'inscrivent dans cette perspective.

L'environnement

La compréhension de systèmes environnementaux complexes, avec des études interdisciplinaires telles que « environnement et génome », « environnement et santé », « remédiation » y compris la « bio remédiation », étude de la biodiversité (évolution et conservation) et métrologie de l'environnement seront développées en priorité.

L'IFR « Ecologie, Génétique, Evolution », l'Institut des Sciences Analytiques (ISA) et les équipes de recherche de catalyse, physique, sciences de la matière, de la terre et pour l'ingénieur sont impliqués.

Ce projet s'inscrit dans une démarche régionale et représente une évolution multidisciplinaire (y compris la chimie par exemple) du site de La Doua. Ainsi, dans le cadre du contrat Région, le déploiement de la Cité Lyonnaise de l'Environnement et de l'Analyse (CLEA) sera poursuivi.

Serre de La Doua / Photo Eric Le Roux

Les matériaux

L'Université participera au développement de nanomatériaux, de matériaux multifonctionnels (organiques, inorganiques et polymères), de biomatériaux à travers une approche multi-échelle et des projets interdisciplinaires impliquant à la fois la physique, la chimie, les sciences de l'ingénieur et les sciences du vivant. Cette recherche devra aller de l'étude de l'objet unique jusqu'à celle de structures organisées complexes formant un matériau, en déterminant et en induisant leurs propriétés d'usage.

Des trois priorités ainsi définies dans la politique scientifique de l'Université, la première concourt directement aux sciences de la vie, reconnues comme l'un des deux domaines scientifiques prioritaires en France, et les deux autres y apportent des contributions originales. Les trois priorités sont en cohérence complète avec les pôles de compétitivité, notamment mondiaux ou à vocation mondiale, montrant ainsi l'intérêt de l'Université pour développer une recherche en amont d'une recherche plus finalisée. Les relations avec la plupart des pôles de compétitivité du site (une dizaine) seront activées.

Par ailleurs, l'Université Claude Bernard Lyon 1 s'engage à recomposer et faire émerger certains domaines scientifiques. Conformément au contrat précédent, des regroupements ont été effectués en mathématiques, chimie, cardio-vasculaire, « santé et société », histoire et philosophie des sciences, sciences de l'information. Un effort analogue sera mené, dans le cadre de l'Université de Lyon, pour terminer la recomposition de l'informatique, et revoir le domaine du cerveau et des sciences cognitives. Une attention particulière sera portée à la détection, l'émergence et l'accompagnement de projets nouveaux, en mettant en place une politique d'établissement s'appuyant sur le budget global de la recherche.

De même, les outils de la loi de programme sur la recherche de 2006 seront utilisés en s'appuyant sur les structures fédératives de recherche, Institut de Chimie de Lyon (ICL) d'une part et Fédération Ampère d'autre part, pour élaborer des demandes de RTRA en chimie et en ingénierie en collaboration étroite avec nos partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'Université Lyon 1 et les établissements lyonnais, occupent déjà une place importante dans l'espace international de la recherche. Un grand pas a été franchi à l'Université depuis ces dernières années en donnant à la filiale EZUS Lyon 1 la mission d'assistance au montage de dossiers européens, et depuis 2005 à ceux de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR). L'Université s'engage à intensifier encore sa capacité à obtenir des financements sur projets (7ème Programme Cadre de Recherche et Développement de la communauté européenne, ANR...). La poursuite de la mobilisation interdisciplinaire et inter-établissements (à l'échelle régionale) peut être illustrée par le projet de « communauté de la connaissance et de l'innovation » qui sera déposé auprès de l'Institut Européen des Technologies (IET). Il s'agit de convoquer l'ensemble des disciplines impliquées dans les 3 réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA), les 3 centres et réseaux thématiques de recherche et de soin (CTRS/RTRS) et les 2 pôles de compétitivité mondiaux de Lyon et Grenoble sur la thématique des nanosciences pour la santé.

Jean-François MORNEX

Contrats quadriennaux : pour des conditions de vie améliorées et des structures adaptées

L'accompagnement du projet d'établissement par l'Etat et la Région est essentiel pour réussir la modernisation de la gouvernance de l'Université Claude Bernard Lyon 1 et pour améliorer les conditions de vie de l'établissement. Dans ces domaines, l'effort financier de l'Etat est particulièrement important puisqu'il s'élève à 15 457k€, la Région complétant à hauteur de 325 k€ l'évolution du système d'information.

Pour éviter l'éparpillement des moyens, les crédits obtenus dans le cadre des contrats quadriennaux 2007-2010 sont concentrés sur des actions permettant, d'une part, de répondre à un certain nombre de pré-requis indispensables pour que l'Université Claude Bernard Lyon 1 puisse bénéficier des libertés et responsabilités élargies offertes par la loi du 10 août 2007. C'est ainsi que pourront être développés le système d'information et une politique active de gestion des ressources humaines. D'autre part, les crédits sont utilisés pour la politique contractuelle, qui permet de conforter l'action sociale, et pour des actions fortes en matière d'hygiène et sécurité.

Le développement et l'adaptation du système d'information

Les contrats quadriennaux avec l'Etat et la Région permettent à l'Université Claude Bernard Lyon 1 de développer et d'adapter son système d'information. Elle va pouvoir mettre en place une Direction du Système d'Information (DSI). Elle sera chargée d'élaborer un schéma directeur du système d'information et de ses usages afin de mieux structurer la politique TIC (Techniques d'Information et de Communication). Les perspectives sont d'améliorer l'accès à l'information de tous les membres de la communauté universitaire par le développement de services numériques intégrés ; de mettre en place un Environnement Numérique de Travail (ENT) qui permettra le développement de « l'e-administration » (le calendrier des opérations s'échelonnant de 2008 à 2010) ; de développer l'enseignement numérique en complément de l'enseignement présentiel ; d'étendre aux laboratoires de recherche le service d'espaces de travail et de sauvegarde offert actuellement aux étudiants et aux services centraux ; de renforcer les infrastructures et garantir une sécurité informatique de haut niveau pour l'ensemble du réseau.

La gestion des ressources humaines

La loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), en introduisant la notion de plafond d'emploi global pour les universités, ouvre en même temps une possibilité de grande souplesse dans la gestion de ses emplois : l'Université pourra beaucoup plus librement qu'à l'heure actuelle modifier la composition de son personnel et faire évoluer le profil des agents. Il est donc indispensable de mener une politique de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC). Elle se déroule en étapes : analyse de l'existant en termes de métiers et de compétences, analyse des évolutions pour déterminer les besoins, analyse des écarts et conduite des politiques de ressources humaines pour les corriger.

L'Université doit accentuer la formation de ses personnels. L'exercice de son autonomie, l'élargissement de ses compétences et de ses responsabilités nécessitent la montée en puissance des compétences de l'ensemble des gestionnaires. Il est donc indispensable de renforcer et d'adapter le plan de formation.

Maison d'hôtes, La Doua / Photo Eric Le Roux

L'action sociale

Créé en 1994, le Service Universitaire d'Action Sociale (SUAS) anime la politique sociale pour les personnels de l'Université Lyon 1. Le SUAS a développé la restauration et la garde d'enfants pour ses personnels. Cette dynamique sociale a permis un développement économique important, grâce à deux délégations :

• une délégation de service public de restauration à une société privée (actuellement 285 000 repas par an) ;

• une délégation de mission à une association pour la crèche et le Centre de Loisirs Sans Hébergement (10 places en crèche pour Lyon 1 et environ 1 800 journées par enfants).

Dans le cadre d'une politique de ressources humaines socialement responsable, l'Université Lyon 1 propose des activités sociales, culturelles et sportives qui permettent de créer du lien social et de poursuivre le développement d'une vraie culture d'établissement. Cette démarche offensive et dynamique de politique sociale devrait permettre de renforcer l'attractivité de l'établissement.
A travers ce projet « Vie des personnels » (vie sociale, culturelle et sportive), l'Université souhaite renforcer et intensifier la synergie étudiants et personnels qui a porté ses fruits lors du précédent contrat 2003-2006.

Les crédits attribués dans le cadre du contrat quadriennal Etat 2007-2010 vont permettre de :

• Continuer à améliorer l'accueil des personnels dès leur entrée dans l'établissement et favoriser une intégration rapide ;

• Renforcer la solidarité envers les personnels en difficultés et particulièrement les personnels sur ressources propres, intensifier leur écoute ;

• Proposer des infrastructures sociales en termes de crèches et de restauration et pratiquer une politique de subventionnement des tarifs afin de rendre l'établissement attractif ;

• Développer une politique culturelle pour les personnels (ateliers de pratique artistique, accès à des spectacles, expositions et manifestations culturelles) en synergie avec la vie culturelle étudiante ;

• Favoriser la pratique sportive sous toutes ses formes (loisirs et compétitions) et participer à la prévention des pratiques de consommation à risque pour les personnels (alcool, tabac...).

Exemple de répartition des crédits du contrat quadriennal Etat par secteurs d'actions pour une année :

Service social des personnels (assistante sociale + fonctionnement + prévention)	**42 000 €**
Politique sociale de la restauration	**25 000 €**
Enfance : CESU + subvention journées CLSH + handicap ...	**30 000 €**
Chèques vacances + prestations pour les contractuels	**25 000 €**
Culture, sports, loisirs	**18 000 €**
TOTAL	**140 000 €**

Forum « Tous en forme » 2007 / Photo Eric Le Roux

→ VIE DES PERSONNELS ←

L'hygiène et la sécurité

Grâce au contrat quadriennal Etat, l'hygiène et la sécurité seront renforcées. L'effort important programmé en ce domaine se traduira d'abord par la stabilisation du document unique (prévue fin 2008) et son exploitation.

Le décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 impose la mise en place d'un document unique d'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des personnels. Il s'agit d'un travail colossal compte-tenu de la taille de l'établissement et du nombre de laboratoires et plateformes d'enseignement.

Une fois réalisée la première version du document unique, deux difficultés majeures devront être surmontées. La première est d'arriver à une consultation aisée par l'ensemble des personnels de l'université. La seconde est de réussir une mise à jour efficace, rapide, possible par les responsables des laboratoires, des services et des composantes.

C'est pourquoi il est nécessaire d'investir dans un logiciel spécialisé capable de faire face à la diversité des situations rencontrées. Ce logiciel permettra, pour l'évaluation des risques : la mise en place d'un canevas unique ; l'absence d'informations redondantes ; une interprétation des risques plus rapide et facile ; une saisie rapide des données.

De plus, grâce au contrat quadriennal, la mise en œuvre de la prévention sera poursuivie : réseau des Agents Chargés de la Mise en Œuvre (ACMO) de l'hygiène et de la sécurité au travail, veille réglementaire, Centres d'hygiènes et de Sécurité (CHS) centraux et locaux, formation du personnel en intégrant au plan de formation les actions obligatoires en hygiène et sécurité, renforcement des actions en matière de santé au travail et de prévention, notamment au moyen de la médecine du travail.

Le montant des crédits accordés pour quatre ans s'élève à 550 k€.

Gilles GAY

De gauche à droite : Bibliothèque de La Doua - Chantier Resto U Crous, Rockefeller / Photos Eric Le Roux

→ PATRIMOINE →

Maintenir et rénover le patrimoine grâce aux contrats quadriennaux

Entretien avec Thierry Fack, Vice-Président Délégué au Patrimoine Immobilier.

Le contrat quadriennal Etat est-il bon pour l'Université Claude Bernard Lyon 1 ?

Concernant notre politique patrimoniale, nous pouvons estimer que le contrat quadriennal 2007-2010 est bon pour Lyon 1. Globalement, nos propositions ont été bien prises en compte par l'Etat. Dans le détail, nous avons obtenu 16 720 K€ au titre de l'OS6 (immobilier hors infrastructure recherche), dont 4000 K€ pour la restructuration des bâtiments de chimie et 700 K€ pour l'IUFM. À titre de comparaison, nous avions obtenu 11 780 K€ pour l'immobilier dans le contrat précédent, dont 1000 K€ pour la rénovation des façades de Rockefeller. Il y a donc une augmentation de près de 39% de nos dotations quadriennales, ce qui est une bonne base de départ pour assurer la maintenance de notre patrimoine durant ce contrat.

Quelles actions avons-nous retenues ?

Après arbitrage, nous disposerons sur l'actuel contrat de 16 466 K€ (dont 4 000 K€ pour la restructuration des bâtiments de chimie) pour le patrimoine. L'Université s'est aussi engagée à apporter sa part de financements. Cet engagement est estimé - au prorata de celui de l'Etat - à 5 411 K€ sur quatre ans, dont 2 000 K€ pour la restructuration des bâtiments Raulin et Chevreul. Cela représente 1 353 K€ par an sur le budget de notre établissement.

En ce qui concerne la ventilation des 16 466 K€ du contrat 2007-2010 et des 5 411 K€ de ressources complémentaires de l'Université, nous avons proposé de les répartir de la manière suivante (le chiffre entre parenthèses représente la dotation attendue de l'Université) :

- Maîtrise du développement des ressources immobilières de l'Université : 450 K€ (+ 200 K€)
- Rénovation des bâtiments Raulin et Chevreul : 4 000 K€ (+ 2 000 K€)
- Maintenance lourde : 5 338 K€ (+ 352 K€)
- Mise en sécurité et prévention des risques : 4 795 K€ (+ 1 272 K€) dont 3 945 k€ pour la mise en sécurité fonctionnelle (problèmes spécifiques de mise en sécurité, laboratoires, sorbonnes...) et sèche (électricité, gaz, eau, reprise des façades...) des installations et 850 k€ pour la gestion technique des installations
- Promouvoir les pratiques d'Ecocampus : 250 K€ (+ 50 K€)
- Accessibilité des locaux et sécurisation des accès : 750 K€ (+ 650 K€)
- Restructuration du domaine de Rockefeller : 1087 K€ (+ 821 K€).→

De gauche à droite : Façades, Rockefeller - Bâtiment Chevreul, La Doua / Photos Eric Le Roux

→ PATRIMOINE ←

Pouvez-vous décrire concrètement les principales actions qui figurent derrière ces chiffres ?

Rappelons tout d'abord que notre établissement s'est fixé comme objectif la maîtrise du développement de ses ressources immobilières. Pour cela, il développera sa base patrimoine qui est, avec l'application Vizélia, l'outil moderne de connaissance et de maintenance de nos bâtiments. La programmation immobilière s'organisera autour de trois schémas directeurs : l'un pour le développement immobilier (les gros travaux), l'autre pour la maintenance, et le dernier pour la sécurité.

Nous redonnerons également la priorité aux opérations de maintenance lourde. Nos bâtiments, construits pour la plupart dans les années 1960, ont mal vieilli. Des investissements sont nécessaires pour pérenniser la structure des façades, changer les fenêtres qui menacent de tomber, remplacer les ascenseurs fatigués, régler les problèmes d'étanchéité récurrents, rénover les chaufferies, mettre aux normes les infrastructures (etc...). Tous les sites sont concernés par ces opérations, même si certains, comme le domaine Rockefeller, sont dans un état particulièrement alarmant.

Grâce à l'aide de l'Etat, la rénovation des bâtiments Raulin et Chevreul pourra être réalisée. Cette opération, qui est déjà engagée, permettra de restructurer complètement l'activité de la chimie tout en réglant les questions de mise en sécurité.

La restructuration de Rockefeller est maintenant lancée. La rénovation des façades du bâtiment principal sera achevée en 2009. Pour la restructuration de l'intérieur, il nous faudra traiter des problèmes importants de sécurité : construction d'un PC sécurité, aménagement des circulations, compartimentage des activités, mise aux normes du système électrique (avec passage du 230V triphasé au 400V), etc. Des investissements sont parallèlement prévus pour l'accueil des étudiants et la formation.

Les opérations de mise en sécurité fonctionnelle (problèmes spécifiques de mise en sécurité, laboratoires, sorbonnes...) et sèche (électricité, gaz, eau, reprise des façades...) des installations seront poursuivies. De gros travaux sont prévus pour la mise en sécurité électrique, notamment sur le domaine Rockefeller, à La Buire et dans les bâtiments 400 de La Doua (Darwin, Dubois, Forel, Géode, Herbier, Lwoss).

Comme toujours, la maintenance de nos réseaux sera conduite en parallèle avec la mise en sécurité électrique. D'autres travaux concernant le gaz de ville, les fluides spéciaux, les locaux à risques, le stockage des produits dangereux (etc...) sont prévus sur tous les sites. Enfin, la mise en sécurité de toutes nos sorbonnes sera réalisée sans délai.

Concernant la gestion technique de nos installations, nous poursuivrons la centralisation des alarmes incendies. Nous réagirons également contre la multiplication des intrusions en centralisant les contrôles d'accès, les alarmes intrusion et en investissant dans la vidéosurveillance.

La promotion des pratiques d'Ecocampus fera également l'objet d'actions particulières. Pour réaliser des économies d'énergie, la priorité sera donnée à la mise en place d'un système d'analyse de nos consommations sur tous les sites. À La Doua, où ce système existe, nous irons un peu plus loin dans le développement de pratiques d'Ecocampus, notamment en programmant des investissements visant à réduire les consommations. Par ailleurs, sur tous les sites, nous investirons pour développer les modes de déplacement doux, et mettre en place un tri sélectif des déchets.

Enfin, pour améliorer les déplacements des personnes en situation de handicap, un effort particulier sera fait pour rendre accessibles nos locaux. C'est une volonté forte de notre Université, qui souhaite agir concrètement pour s'attaquer à toute forme de discrimination à l'égard des personnes en situation de handicap. A cet effet, un schéma général d'accessibilité sera établi.

Que peut-on dire en conclusion ?

Avec la mise en place de la loi sur les libertés et les responsabilités des universités (LRU), la maîtrise de notre patrimoine immobilier est devenue un enjeu stratégique. Notre patrimoine est lourd et complexe car il est composé d'équipements scientifiques répartis sur plusieurs sites. Mais l'aide de l'Etat pour gérer notre patrimoine est significative, et nous avons su nous inscrire dans un schéma de développement fortement soutenu par les collectivités locales. Il ne fait donc aucun doute que nous saurons développer notre patrimoine, comme l'ont fait nos aînés.

Thierry FACK

Zoom sur l'IUFM, nouvelle composante de Lyon 1

IUFM de la Croix-Rousse, Site du Clos / Photo Fanny Lignon

L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de l'Académie de Lyon, récemment intégré à l'Université (1er juillet 2007), a construit et adopté son projet d'établissement à l'automne 2005, autour d'un projet de formation visant à renforcer et développer une formation professionnelle universitaire et en alternance.

Des contrats inclus dans ceux de l'Université

Le calendrier de l'intégration de l'IUFM de l'Académie de Lyon à l'Université Claude Bernard Lyon 1 a fait que les contrats de l'IUFM, qui avaient été négociés avec la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur (DGES) et la Région de façon autonome, ont été inclus dans ceux de l'Université.

Si l'inclusion des contrats de l'IUFM dans ceux de l'Université a eu pour effet de rendre moins visibles les orientations du projet de l'IUFM, elle a pour mérite de l'inviter à poursuivre le développement de son projet clairement au sein de celui de l'Université, en bénéficiant des ressources de l'établissement, tout en y apportant ses propres atouts. →

De gauche à droite : Cours de musique à l'IUFM - IUFM site du Clos / Photo Eric Le Roux

Le projet de l'IUFM

Le projet d'établissement s'appuie sur cinq principes fondateurs :

• répondre aux défis quantitatifs et qualitatifs de l'Éducation Nationale en développant la professionnalisation des professeurs afin qu'ils puissent assumer avec compétence et sérénité les missions qui leur sont confiées auprès de tous les élèves, y compris « à besoins éducatifs particuliers » ;

• mettre en place une formation « par le projet et en alternance » au sein de laquelle tous les acteurs - étudiant(e)s, stagiaires, formateurs et formatrices, personnels de l'IUFM, partenaires des écoles et établissements, autorités académiques - travaillent à articuler les apports formatifs aux problèmes professionnels et contribuent ensemble à l'amélioration constante des contenus et dispositifs de formation ;

• associer étroitement la recherche et la formation, dans des équipes pluricatégorielles et pluridisciplinaires, en lien fort avec les établissements d'enseignement supérieur de l'Académie ;

• diversifier les voies d'accès au métier de professeur et personnaliser les itinéraires de formation au sein des différents cursus ainsi qu'au travers des différentes actions proposées ;

• développer le caractère universitaire de la formation dispensée, en faisant en sorte que tous les professeurs, du premier et du second degré, puissent obtenir un master professionnel : « Métiers de l'enseignement ». Dans cette perspective, l'IUFM de l'Académie de Lyon tient à affirmer que le métier de professeur d'école, de collège, de lycée et de lycée professionnel ainsi que le métier de Conseiller Principal d'Education (CPE), sont des métiers d'experts qui méritent une qualification et une reconnaissance au niveau master. Il souhaite s'engager résolument, avec les universités de l'Académie, dans l'exploration et la mise en place de formules qui institutionnalisent cette reconnaissance et qui permettent aux professeurs formés de s'inscrire dans l'espace universitaire européen.

Renforcer la professionnalisation des formations et améliorer le patrimoine

L'IUFM, grâce aux financements générés par les deux contrats (2 350 000 € au titre de contrat quadriennal Etat et 260 000 € à celui du contrat Région), pourra conforter ses ambitions en matière de formation professionnelle initiale des professeurs du premier et du second degré en la développant dans la continuité, conformément aux dispositions du cahier des charges de la formation des maîtres. Cela pourra se faire grâce à : l'ouverture d'unités d'enseignement de préparation aux métiers de l'enseignement à destination des étudiants qui ne peuvent en bénéficier dans leur cursus ; la poursuite du dispositif de reconversion vers les métiers de l'enseignement destinés à des personnes déjà engagées dans la vie active qui souhaitent se réorienter vers l'enseignement ; des actions d'information, de conseil et de formation, visant à promouvoir une meilleure égalité des chances pour l'accès aux métiers de l'enseignement.

Par ailleurs, le renforcement de l'alternance sera envisagé, notamment par le développement au sein de la formation de démarches de projet en lien avec d'autres acteurs du système éducatif.

L'IUFM mettra également en œuvre une véritable évaluation des compétences professionnelles des enseignants en formation (par la mise en place d'un portfolio). L'Institut poursuivra aussi l'effort d'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) dans la formation.

Pour atteindre de tels objectifs, il faudra mettre à la disposition des étudiants, des stagiaires et des formateurs des outils performants, comme un Environnement Numérique de Travail (ENT) amélioré, ou un portfolio électronique (en projet). De même, il est essentiel que le réseau des médiathèques de l'IUFM maintienne son niveau d'excellence par la mise à disposition des étudiants et stagiaires d'un fond documentaire spécifique et la poursuite de sa modernisation. L'ensemble de ces outils est indispensable à une formation qui s'adresse à des adultes acteurs de leurs apprentissages, capables d'intégrer de façon autonome ceux qu'ils acquièrent à l'IUFM et ceux qu'ils construisent par leur propre expérience sur le terrain en stage.

Il faudra également renforcer la formation, d'une part des formateurs, afin que ceux-ci puissent collectivement atteindre les objectifs visés par l'établissement, et d'autre part des personnels administratifs et de bibliothèque, qui sera dès maintenant intégrée à la politique engagée par l'Université en la matière.

La réussite d'une telle politique de formation suppose que la pertinence des objectifs soit en permanence vérifiée au regard des résultats obtenus et des difficultés rencontrées.

Il est donc prévu d'engager une véritable évaluation des dispositifs de formation mis en œuvre à l'IUFM, en sollicitant un concours extérieur.

Enfin, les deux contrats permettront d'améliorer le patrimoine des différents sites de l'IUFM, notamment en matière d'accès aux locaux des personnes handicapées. La Région a également accepté de soutenir l'IUFM pour qu'une vie étudiante de qualité puisse être garantie dans les sites excentrés de Bourg-en-Bresse et de Saint-Etienne.

Régis BERNARD

Photo Eric Le Roux

→ AVENIR →

L'avenir de la politique contractuelle dans le cadre de la loi sur l'autonomie des universités

Le contrat inscrit dans la Loi

L'avenir de la politique contractuelle est décrit dans la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), plus précisément dans son chapitre VI. L'article 17 mentionne que les « activités de formation de recherche et de documentation des établissements font l'objet de contrats pluriannuels d'établissement dans le cadre de la carte des formations supérieures. Ces contrats prévoient les conditions dans lesquelles les personnels titulaires et contractuels de l'établissement sont évalués, ainsi que le cas échéant les modalités de la participation de l'établissement à un pôle de recherche et d'enseignement supérieur. Ils fixent en outre certaines obligations des établissements et prévoient les moyens et emplois correspondants pouvant être mis à leur disposition par l'Etat ». L'article 17 spécifie également que les établissements « mettent en place un outil de contrôle de gestion et d'aide à la décision de nature à leur permettre d'assumer l'ensemble de leurs missions, compétences et responsabilités, ainsi que d'assurer le suivi des contrats pluriannuels d'établissement ».

Plusieurs dispositions de la loi précisent l'impact de la politique contractuelle dans des domaines tels que la gouvernance de l'Université, les relations de cette dernière avec les Centres Hospitalo-Universitaires (CHU), sa dotation financière et les modalités de recrutement de ses enseignants.

Le contrat, le président, les conseils et les composantes

Le contrat devient d'autant plus important que parmi les nouvelles attributions du Président d'Université, l'article 6 de la loi mentionne qu'il « prépare et met en œuvre le contrat pluriannuel d'établissement » et que le Conseil d'Administration « approuve le contrat d'établissement d'Université » (article 7). S'il n'est pas prévu dans la loi d'attribuer au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) un rôle défini dans l'élaboration du contrat, il n'en est pas de même des composantes de l'Université qui doivent être associées « à la préparation et à la mise en œuvre du contrat pluriannuel d'établissement » (Article 14). De plus, « la création, la suppression ou le regroupement de composantes sont inscrits dans le contrat pluriannuel d'établissement, le cas échéant par voie d'avenant ». Cet article est important car il donne au Conseil d'Administration, après avis du Conseil Scientifique, la possibilité de créer des unités de formation et de recherche. Cette création ne nécessite ni avis du Conseil National de l'Enseignement Supérieur de la Recherche, ni arrêté du Ministre, la délibération du Conseil d'Administration et l'inscription dans le contrat pluriannuel suffisent.

Le contrat et le Centre Hospitalier Universitaire (CHU)

Le contrat pluriannuel devient également la référence dans les conventions avec les CHU, dont la rédaction doit respecter « les orientations stratégiques de l'Université définies dans le contrat pluriannuel d'établissement, notamment dans le domaine de la recherche biomédicale » (article 15). Cet article impose par conséquent une réévaluation régulière de la convention Université-CHU.

Le contrat et les moyens de l'Université

Les moyens dont sont dotées les universités sont inscrits à l'article 18 de la loi et renvoient également au contrat. Ce dernier prévoit « pour chacune des années du contrat et sous réserve des crédits inscrits en loi de finances, le montant global de la dotation de l'état, en distinguant les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement. Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'état sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer. Le contrat pluriannuel d'établissement fixe le pourcentage maximum de cette masse salariale que l'établissement peut consacrer au recrutement des agents contractuels ».

Le contrat et les recrutements externes d'enseignants-chercheurs

Dans ce domaine également, la politique de l'Université relève des contrats pluriannuels : l'article 26 de la loi précise que l'établissement « présente des objectifs qu'il se fixe en matière de recrutement de Maîtres de Conférence n'ayant pas obtenu leur grade d'universitaire dans l'établissement, ainsi qu'en matière de recrutement de professeurs des universités, n'ayant pas exercé, immédiatement avant leur promotion de grade, des fonctions de Maître de Conférence dans l'établissement ».→

D'après une photo de Freddie Vargas

→ AVENIR ←

En conclusion, alors que la politique contractuelle s'imposait depuis plusieurs années comme référence pour les relations entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur, il aura fallu attendre le 10 août 2007 pour qu'une loi en précise les dispositions. S'ajoute pour l'Université Claude Bernard Lyon 1 une contractualisation avec la Région Rhône-Alpes (SRESR), établie en conformité avec les objectifs prioritaires définis par cette dernière. Ainsi, la rédaction du projet d'établissement, sa négociation puis la signature des contrats pluriannuels deviennent le mode privilégié de dialogue avec les deux partenaires de l'Université, Etat et Région. Enfin, en accord avec les principes généraux de la Loi Organique Relative aux Lois de Finances (LOLF), nous serons soumis à évaluation, en particulier quant à notre capacité à atteindre les objectifs fixés dans le contrat, au travers d'indicateurs chiffrés.

Pour l'avenir, tout indique qu'une part de plus en plus importante de la dotation de l'Université proviendra de ces contrats pluriannuels. Une forte mobilisation de l'établissement est donc indispensable non seulement dans la période de préparation du contrat, donc pour la définition de la stratégie, mais aussi dans sa mise en œuvre et son suivi (capacité de pilotage).

Alors que les contrats prenant effet au 1er janvier 2007 n'ont été signés qu'au deuxième semestre de cette année, c'est dès 2008, avec la mise en place des nouveaux conseils, que l'Université devra prévoir la méthode à suivre pour l'élaboration des quadriennaux 2011-2014, prenant en compte les dispositions de la loi LRU. L'enjeu est majeur car l'autonomie annoncée pour nos universités, excluant la liberté de fixer les droits d'inscription, nécessite une discussion approfondie sur les moyens prévus avec notre tutelle, ainsi qu'avec notre partenaire régional.

Lionel COLLET